

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2011**

Date de convocation du conseil municipal : 5 décembre 2011

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Eric VAGANAY, Benoît DEBOUT, James HOWES.

Absents et excusés : Mmes Maryline BUZIN (pouvoir à M Benoît DEBOUT), Chrystel BEGOUX, MM Philippe CRESPIEN (pouvoir à M Eric VAGANAY) Pascal MORPAIN (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), M Damien BERTHE de POMMERY.

Secrétaire de séance : Eric VAGANAY.

□□□□□

Début de la séance à 20h40.

* * *

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2011

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

* * *

2. Renouvellement des contrats d'assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurance en vigueur ont fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs compagnies.

Le contrat couvrant les risques de la commune (multirisque collectivité) a fait l'objet de quatre propositions avec les résultats suivants concernant le montant de la prime annuelle :

- ✓ SMACL : 3 499 € TTC, SMACL était le précédent assureur avec une prime de 4 948 €,
- ✓ MAIF : 3 036 € TTC mais avec des garanties pas très lisibles,
- ✓ GROUPAMA : 4 991 € TTC,
- ✓ AVIVA : 3 256 € TTC avec une proposition plus précise et mieux étudiée que les autres.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition plus claire d'AVIVA qui présente en outre l'avantage de la proximité puisque le cabinet est installé à Senlis. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

Le contrat couvrant le personnel communal a fait l'objet de trois propositions avec les résultats suivants pour le montant de la prime annuelle :

- ✓ SMACL : 3 833 € TTC,
- ✓ GROUPAMA : 4 752 € TTC,
- ✓ DEXIA : 4 186 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la mieux disante de la SMACL. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil présents ou représentés.

* * *

3. Délibération CAF pour l'APEM

Le Contrat Enfance Jeunesse de l'APEM, comprenant des actions initiées par les communes de Borest, Montlognon, Fontaine-Chalais et Mont l'Evêque, est arrivé à échéance le 31 décembre 2011.

Son renouvellement s'inscrit dans la mission 1 « Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale » et les programmes 1 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance » et 2 « poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la jeunesse » de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012.

Son renouvellement peut se faire dans le cadre d'un Contrat Enfance et Jeunesse deuxième génération (CEJ 2G) dont la signature interviendra impérativement avant le 31 décembre 2011. Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2012 et s'achèvera au 31 décembre 2014.

Il reprendra :

- les actions antérieures et/ou nouvelles des volets « enfance » et « jeunesse » du Contrat Enfance Jeunesse précédent, après évaluation concertée de leur pertinence au regard des besoins. La liste de ces actions sera annexée au CEJ 2G.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse deuxième génération avec la Caisse d'Allocations.

* * *

4. Demande d'aide à l'acquisition d'une lame de déneigement

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une lame de déneigement.

Il présente un devis de la société BEISER environnement pour un montant de 2619,84 € TTC soit 2190,50 € H.T. pour une lame niveleuse.

Il propose au membre du Conseil Municipal d'approuver ce devis et de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Général pour cette dépense subventionnable à 50%.

Le plan de financement de cette acquisition sera :

- Commune 1095,25 €
- Conseil Général (pack hivernal) : 1095,25 €.

Les membres du Conseil Général à l'unanimité des présents et représentés acceptent le devis présenté, autorisent Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général et adoptent le plan de financement pour l'acquisition d'une lame de déneigement.

* * *

5. Convention de mise à disposition d'une lame de déneigement

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de matériel de déneigement avec la SCEA de Mont l'Évêque.

6. Modification Décision modificative n°1

Au budget 2011 des crédits ont été ouverts de 40 046,00€ à hauteur de 40 046,00 € au compte 739116 (versement au FNGIR, fond national de garantie des ressources). Après contrôle il s'avère que le prélèvement total de 2011 s'élèvera au montant de 41 390,00€ soit une différence de 1344 €. Il convient de procéder à des augmentations de crédit ouvert comme suit

- Article 739116 (versement au FNGIR) 1344 €
- Article 7311 Contributions directes 1344 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés la modification de la décision modificative n°1.

7. Questions diverses

Subventions Biennale du Souvenir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions promises pour l'organisation de la Biennale du Souvenir se confirment :

- ✓ 8 000 € de la part de la Présidence de la République via M Eric Woerth.
- ✓ 2 000 € de la part du Conseil Général via M Jean-Paul Douet.
- ✓ 2 000 € de la part de l'ARC (Communauté d'agglomération de Compiègne) via M Philippe Marini.

Ces subventions devraient permettre d'équilibrer le budget de la Biennale du Souvenir : un bilan doit être réalisé à ce sujet.

Mise en place des plateaux ralentisseurs sur la D330

Les deux plateaux ralentisseurs mis en place sur la route de Nanteuil s'avèrent tout à fait efficaces sur la réduction de la vitesse des véhicules dans la traversée de la commune. Certains administrés suggèrent de mettre en place un troisième plateau ralentisseur entre le carrefour du cimetière et le rond-point de la N330. Ce point sera étudié dans le cadre du Budget 2012.

Embauche d'un nouvel employé municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel employé, M Emmanuel Da Cuhna, a été embauché début décembre comme agent technique en remplacement de M Jean-Jacques Esmery qui a fait valoir ses droits à la retraite fin décembre.

Contrat de Jumelage entre CSO et la commune suisse de Mon-Noble

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de jumelage devrait être signé entre CSO et Mont-Noble lors de la cérémonie des vœux de CSO le 14 décembre. Il est prévu que la première action soit l'envoi d'une quarantaine d'enfants de CSO pour un séjour aux sports d'hiver pendant les vacances de février 2012.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 janvier à 20h30.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

* * *